

Rossinière, le 7 septembre 2021

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIÈRE**  
\*

Conseil communal  
de et à  
1658 Rossinière

Préavis n° 10/2021 concernant les rétributions et vacations des municipaux et syndic pour la législature 2021-2026

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Au commencement de chaque législature, la Municipalité se doit de présenter un préavis au sujet du prix de l'heure des vacations et des rétributions forfaitaires de votre exécutif.

Comme vous le savez, les tâches de la Municipalité ne vont pas en diminuant, bien au contraire. Avec notamment des dossiers toujours plus pointus, des séances intercommunales de plus en plus nombreuses, l'engagement des municipaux est toujours plus important et mérite une rétribution correcte.

Après délibération, en tenant compte également de la situation financière de la commune, la Municipalité propose de maintenir le statu quo pour cette nouvelle législature, soit un montant fixe annuel de CHF 20'000.00 réparti entre les cinq municipaux rétribuant la séance municipale hebdomadaire et sa préparation ainsi que les séances du Conseil communal, et un tarif de l'heure de vacation de CHF 45.00.

Le traitement fixe supplémentaire du Syndic est également maintenu à CHF 4'000.00.

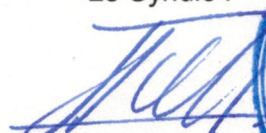
Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les traitements suivants des municipaux et du syndic :

- Traitement global de la Municipalité CHF 20'000.00
- Traitement du Syndic CHF 4'000.00
- Prix de l'heure de vacation CHF 45.00/heure

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

  
Jean-Pierre Neff



  
Nathalie Yersin